



Sous-commission "Préparation du débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie" de la Commission de l'Economie et la Commission de l'Environnement

Procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2015

Ordre du jour :

1. 6688 Débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie
- Rapporteur: Monsieur Henri Kox
- Présentation d'un projet de rapport
2. Divers (calendrier des prochaines réunions)

*

Présents : M. Gérard Anzia, M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, M. Félix Eischen, M. Lex Delles remplaçant M Max Hahn, M. Fernand Kartheiser, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. David Wagner

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Max Hahn

*

Présidence : M. Henri Kox, Président de la Commission

*

1. 6688 **Débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie**
- Présentation d'un projet de rapport

Monsieur le Président-Rapporteur rappelle que son projet de rapport a été transmis aux membres de la Sous-commission par courrier électronique le 5 novembre 2015.

L'orateur rappelle encore que l'étude du bureau IZES est jointe en tant qu'annexe à ce projet de rapport (annexe 2). Il tient à souligner que le fait

même qu'une commission ait été autorisée par le Bureau de la Chambre des Députés de commanditer une étude auprès d'experts externes constitue une première. Ce faisant la Chambre des Députés en tant que première institution du pays a démontré son indépendance du Gouvernement et de l'expertise des administrations ministérielles.

Monsieur le Président-Rapporteur continue son discours par un exposé résumant chapitre par chapitre son projet de rapport et les recommandations y exprimées.

L'orateur concède que ce projet de rapport, en mettant un accent assez prononcé sur la nécessité de promouvoir les énergies renouvelables (chapitre VI) tout en consacrant une section entière à l'énergie photovoltaïque, trahit un peu son auteur.

En conclusion, Monsieur le Président-Rapporteur réitère sa proposition de rédiger une motion commune reprenant tout au moins les recommandations principales de ce rapport.

Débat

- **ADR** : Renvoyant à ses observations antérieures à ce sujet, le représentant de la sensibilité politique ADR rappelle que son groupe ne peut en maints points pas partager la teneur, voire l'**orientation** politique, de ce projet de rapport. Il apprécie toutefois ce document comme un remarquable travail préparatoire au débat d'orientation. L'orateur tient à exprimer ses remerciements à Messieurs le Président-Rapporteur et le Secrétaire-Administrateur ;
- **CSV** : Les représentants du groupe parlementaire CSV précisent que le projet de rapport présenté a été thématiqué au cours de la récente réunion de leur groupe et qualifient d'exceptionnel tant l'engagement que le travail réalisé par Monsieur le Président-Rapporteur et le Secrétaire de la Sous-commission.

Néanmoins, deux observations générales s'imposent.

D'une part, en lisant ce projet de rapport, on pourrait admettre que les Gouvernements précédents ne se seraient pas réellement préoccupés de la problématique qui fait l'objet de ce débat d'orientation. La politique climatique au Luxembourg a, toutefois, une longue **histoire** et ne fut pas inventée par l'actuel Gouvernement. L'inclusion d'un passage renvoyant tout au moins aux longs processus qui caractérisent également au Luxembourg la politique de protection du climat aurait été fort apprécié. La Sous-commission pourrait reconnaître les efforts déjà réalisés dans ce domaine par les Gouvernements successifs du pays. Une série de mesures jadis décidées ne commencent qu'aujourd'hui à porter leurs fruits. Il ne s'agit pas seulement du Pacte Climat, qui représente un succès.

D'autre part, le CSV regrette que l'acquis manifeste en matière de politique climatique n'ait pas été la **base de travail** de la présente Sous-commission. Ainsi, les discussions ayant résulté dans le deuxième Plan d'action national pour la protection du climat n'ont pas été prises en compte et ceci malgré une suggestion afférente de leur part.

Le projet de rapport se limite surtout à rendre compte des présentations

thématiques faites par les différents ministres ou représentants ministériels ou autres invités. Ce faisant, il passe largement sous silence les interventions des membres de la Sous-commission lors des discussions parfois intensives qui, à chaque fois, ont suivi ces exposés.

Le CSV tient à souligner l'importance de l'inclusion de la société civile au moment même de la conception de mesures politiques dans le domaine de la lutte contre le réchauffement du climat. Il aurait ainsi préféré analyser plus en détail les différentes mesures de l'actuel Plan d'action national pour la protection du climat. Ce plan d'action est le résultat d'une telle approche participative et il est renvoyé au « partenariat pour l'environnement et le climat » lancé en 2010 par le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures.

Monsieur le Président-Rapporteur rappelle qu'une évaluation du deuxième Plan d'action national pour la protection du climat a été présentée lors d'une des premières réunions de cette Sous-commission (réunion du 17 novembre 2014). Ladite impression que le travail des Gouvernements précédents ne soit pas reconnu à sa juste valeur lui semble résulter de sa méthode de travail. Il n'avait nullement l'intention d'ignorer cet acquis, acquis qu'il soulignera lors de son discours public. Il propose donc d'ajouter un renvoi plus général à l'histoire de la politique pour le climat au Luxembourg. Monsieur le Président-Rapporteur donne à considérer qu'il a itérativement prôné une approche de travail constructive, orientée vers la réalisation des objectifs futurs de réduction des émissions de GES et qu'il lui a semblé que cette approche a été partagée par les membres de la Sous-commission. Ceci d'autant plus que la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a eu pour mission de présenter un rapport sur le Rapport spécial de la Cour des comptes sur l'application du protocole de Kyoto, rapport qui s'occupe précisément du passé de la politique climatique au Luxembourg.

Les représentants du groupe parlementaire CSV ajoutent que certains **passages précis** ne peuvent trouver leur accord ou devraient être complétés :

- Avis 2 : Compte tenu de l'avis 6, l'actuel deuxième tiret de l'avis 2 peut être supprimé ;
- Avis 4 : Cette suggestion est à compléter par le bout de phrase qui suit, issu du texte précédant cet avis : « en impliquant autant que possible la société civile dans ce processus » ;
- Avis 5 : Cet avis serait à compléter d'un tiret invitant le Gouvernement à maintenir sa position concernant le redémarrage des réacteurs nucléaires de Tihange et de Doel, telle qu'écrite dans une réponse à la question parlementaire n° 946 du 2 mars 2015 de Monsieur Justin Turpel ;
- Avis 7 : Les propositions concernant le secteur agricole soulèvent des questions, voire semblent contradictoires. La volonté de « préserver la part élevée des prairies permanentes à la surface agricole exploitée » signifie-t-elle que l'actuelle majorité gouvernementale entend figer l'orientation du secteur agricole sur la production de viande et de lait, et donc favoriser une haute densité en bétail avec ces désavantages pour l'environnement ?

Pourquoi aucun tiret ne propose de promouvoir activement une

recherche appliquée permettant de développer des systèmes de production laitière et viandeuse à faible émissions de GES.

Il est par ailleurs douteux que le pays ait la capacité suffisante pour alimenter de grandes installations de biogaz supplémentaires et les exploitants ont de toute manière intérêt à gérer leurs installations de la manière la plus professionnelle possible. Le développement de la production du biogaz par le secteur agricole est une problématique bien plus complexe que ne le laisse apparaître cette partie du rapport.

Un représentant du groupe *déi gréng* remarque qu'il s'agit là d'interprétations abusives de cet avis qui, par exemple, parle explicitement de « petites unités de codigestion » et qui exige également de « favoriser de manière systématique des pratiques agricoles réduisant les émissions de gaz à effet de serre et captant et fixant davantage de carbone atmosphérique » ;

- Avis 8 : Le secteur industriel et le monde des entreprises en général leur semble traité de manière assez superficielle. Ceci d'autant plus que ceux-ci ont une série de revendications assez concrètes. Ainsi, la Chambre des Métiers souhaite que ses entreprises aient la possibilité de profiter également du tarif d'injection garanti subventionné pour la photovoltaïque à l'image des personnes privées.

En théorie, Monsieur le Président-Rapporteur dit pouvoir également se prononcer pour l'ouverture du tarif d'injection garanti aux entreprises. Ces mêmes entreprises mettent toutefois en garde devant un prix de l'électricité trop élevé – ce qui serait toutefois la conséquence de leur revendication, ce subventionnement étant financé par la taxe de compensation appliquée sur le prix de l'électricité ;

- Avis 10 : La section consacrée à la « banque climatique » est très floue quant à son fonctionnement envisagé. Le CSV déplore qu'il ne soit plus question d'un prêt à taux zéro pour l'assainissement énergétique, tel que prévu par le précédent Gouvernement dans son projet de « loi relative à la promotion du logement et de l'habitat durables » et retiré par l'actuelle coalition gouvernementale.¹

Cet avis salue, par ailleurs, la simple annonce du Gouvernement de vouloir combiner mesures sociales et énergétiques et certaines intentions exprimées par ce dernier. Toutefois, jusqu'à présent aucun texte ou aucune autre mesure ne concrétise une mise en œuvre de ces paroles ;

- Avis 11 : La suggestion « de séparer progressivement du reste budget de l'Etat les recettes financières liées à l'exportation de carburants et d'investir ces moyens financiers dans la transition énergétique et dans une mobilité plus durable », soulève une série d'interrogations quant à la politique fiscale future de l'Etat et laisse supposer la volonté de l'auteur d'affecter directement une source fiscale déterminée à une cause précise. Si telle était la volonté de l'auteur, elle est en contradiction avec le principe

¹ Voir le document n° 6583 déposé le 20 juin 2013 à la Chambre des Députés et retiré (arrêté grand-ducal de retrait datant du 13 mars 2015) par la Ministre du Logement de son rôle des affaires.

d'universalité budgétaire.² Ce tiret est donc à reformuler.

Plusieurs intervenants partagent cette appréciation. Monsieur le Président-Rapporteur souligne qu'il juge sage que l'Etat apprenne progressivement à ne plus se fier aux recettes fiscales émanant de l'exportation des carburants pour financer ses dépenses courantes. Une affectation directe de ces recettes pour des investissements dans l'énergie renouvelable et la mobilité durable n'est toutefois pas son intention. Il rappelle que le Fonds dit « Kyoto » est d'ores et déjà alimenté par une taxe appliquée sur les carburants vendus et donc financé par l'ensemble des automobilistes.³ Il est donc disposé à préciser la formulation de ce tiret dans le sens évoqué ;

- **DP** : Le représentant du groupe parlementaire DP félicite les auteurs du projet de rapport pour leur travail. Il rappelle que le Bureau de la Chambre des Députés a permis à la Sous-commission de recourir aux services d'un bureau d'experts externe. Il suggère d'ajouter une phrase supplémentaire concernant cette première dans le travail de la Chambre des Députés. L'orateur salue plus particulièrement la section consacrée au projet d'une « banque climatique ». Il propose de nuancer la formulation du dernier tiret de l'avis 10 en remplaçant le terme « mettre » par les termes « étudier la mise (... en place d'un système d'imposition bonus/malus pour les bailleurs selon la performance énergétique des bâtiments.) » ;
- **Déi gréng** : Le représentant du groupe parlementaire *déi gréng* se rallie aux hommages exprimés par les orateurs précédents. Il rappelle que la politique de protection du climat est un domaine tellement vaste qu'il n'entend pas entrer dans une discussion des détails de certaines mesures à mettre en œuvre. Il propose d'ajouter un alinéa concernant l'historique de la politique pour la protection du climat dans le chapitre voué à esquisser l'enjeu du débat. Il ajoute certaines explications concernant le concept derrière certaines propositions critiquées (préservation de la part des prairies permanentes, etc.) ;
- **Déi Lénk** : Le représentant de la sensibilité politique *déi Lénk* note que le volume du rapport est à la hauteur du défi que représente le réchauffement du climat à l'humanité. Certains aspects des réponses données à ce défi ne sont pas partagés par son groupe. Celui-ci voit, par exemple, le recours aux biocarburants d'un œil critique. Il salue pourtant qu'aucun des avis n'entend promouvoir davantage cette pratique (biocarburants mélangés aux carburants traditionnels). Il considère également (voir supra) comme point faible le volet consacré au secteur industriel. Celui-ci est traité d'une manière presque timide, de sorte qu'il puisse sembler que le chantage à la délocalisation des représentants des grandes entreprises aurait porté ses fruits. De manière générale, une autre approche par rapport au monde économique et aux grands capitaux serait de mise. Un grand nombre d'entreprises est hautement profitable et pourrait davantage contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Une discussion en profondeur sur l'emploi des plus-values générées par les entreprises serait nécessaire.

² Dont une des règles fondamentales, à côté de celle de la non-compensation, est précisément celle interdisant l'emploi d'une recette déterminée pour le financement d'une dépense déterminée (règle de la non-affectation).

³ Le « Kyoto-Cent ».

Le fait d'avoir consacré une section à la précarité énergétique est à saluer. Une certaine contradiction est toutefois à dénoter entre le constat de Madame la Ministre de la surcharge de travail des offices sociaux et l'invitation exprimée au Gouvernement de charger les assistants sociaux de cours supplémentaires, cette fois-ci en matière « précarité énergétique et la législation afférente au Luxembourg ».

Un intervenant remarque qu'il s'agissait plutôt de cours d'initiation à prévoir dans le cadre de la formation initiale des assistants sociaux. Il propose d'ajouter le terme « d'initiation » dans le quatrième tiret des invitations de l'avis 10.

Monsieur le Président-Rapporteur concède qu'un grand nombre des sujets thématiques par son rapport auraient pu être traités plus en détail. Il rappelle que les entreprises industrielles sont désormais soumises au système européen ETS. Certains sujets, comme la politique d'investissement des Fonds publics, n'ont pas été thématiques, faute du temps nécessaire. Dans un tel travail, il est nécessaire de faire des choix. Il est, par ailleurs, bien conscient des risques et problèmes inhérents à un recours plus systématique aux bio- ou agrocarburants. Dans une moindre mesure, cette prudence est également de mise en ce qui concerne les biocarburants dites « de la deuxième génération » ;

- **LSAP** : Un représentant du groupe parlementaire LSAP tient à remercier Messieurs le Président-Rapporteur et Secrétaire-Administrateur de leur engagement et du travail exceptionnel presté qui a résulté dans ce volumineux projet de rapport. L'orateur approuve l'idée d'une motion commune à porter au vote de la Chambre des Députés, mais souhaite toutefois être informé au préalable du contenu de la motion que Monsieur le Rapporteur entend proposer, différents modèles en ce qui concerne son degré de précision étant imaginables. L'orateur recommande de ne pas vouloir fixer le Gouvernement sur un grand nombre de propositions trop détaillées. Il recommande d'y intégrer un considérant renvoyant aux efforts des Gouvernements successifs dans le domaine de la protection du climat.

Conclusion :

Monsieur le Président-Rapporteur propose de faire transmettre le lendemain une version amendée du projet de rapport dans le sens discuté.

2. Divers (calendrier des prochaines réunions)

Vu que la réunion de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs prévue pour l'après-midi du 12 novembre 2015 a été reportée, la réunion subséquente prévue de la Sous-commission pour l'adoption de son projet de rapport peut être avancée.

Il est rappelé que le rapport de la Sous-commission doit être adopté par ses commissions dites « mères » (l'Economie et l'Environnement). Ce rapport doit être distribué « au moins trois jours avant les débats » en séance publique.⁴ Le débat d'orientation aura lieu le jeudi 19 novembre 2015 à 14 heures. Au plus

⁴ Article 22, paragraphe 5 du Règlement de la Chambre des Députés.

tard, le rapport de la Sous-commission devrait donc être adopté le matin du lundi 16 novembre 2015 et être distribué à tous les députés ce même jour avant 14 heures.

Il est décidé de convoquer une réunion jointe des Commissions de l'Economie et de l'Environnement au préalable de la réunion habituelle de la Commission de l'Economie le jeudi matin et précédée d'une dernière réunion de la Sous-commission consacrée à l'adoption de son projet de rapport.

Des intervenants expriment le souhait que le débat d'orientation soit le premier point à l'ordre du jour de la séance publique du 19 novembre 2015.

* * *

La prochaine réunion est fixée au jeudi, le 12 novembre 2015, à 8.30 heures.

Luxembourg, le 17 novembre 2015

Le Secrétaire-Administrateur,
Timon Oesch

Le Président-Rapporteur,
Henri Kox